

## INTRODUCTION

Les tristes évènements qui nous ont menés à poser nos yeux sur ce dossier remontent aux années 1940 à 1960. Dès lors, il y a déjà un indice que, peu importe, l'objectif, le temps joue contre nous. Le mal qui a été fait dans ces années à des enfants innocents est barbare, mais la justice ne repose pas sur la morale, mais sur des règles fixes et objectives. Le gouvernement a tenté de réparer ces erreurs en établissant une convention avec les Orphelins de Duplessis.

Vous nous avez posé beaucoup de questions sur ce qu'il en ait aujourd'hui de cette convention. Les sujets touchés concernaient, la quittance, la poursuite au criminel, la prescription, l'accès à la documentation, les conflits d'intérêts, la compensation, les faux diagnostiques, etc.

Ces questions sont répondues avec l'aide de la jurisprudence disponible et applicable, des conseils juridiques d'avocats enseignants et de l'application d'articles de lois applicables.